



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro.10/Bur.1/3  
17 juin 1999

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**BUREAU DE LA DIXIEME REUNION DES PARTIES AU  
PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES  
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT  
COUCHE D'OZONE**

Première réunion  
Genève, 14 juin 1999

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU BUREAU DE LA DIXIEME REUNION  
DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES  
QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

Introduction

1. La première réunion du Bureau de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est déroulée à Genève, au Palais des Nations, le 14 juin 1999.

**I. OUVERTURE DE LA REUNION**

2. La réunion a été ouverte le lundi 14 juin 1999 à 15 heures par le Président de la dixième Réunion des Parties, M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie).

K9910588 070799 140799

140799

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Participaient à la réunion les membres du Bureau ci-après, élus à leurs postes respectifs par la dixième Réunion des Parties (le Caire, 23 et 24 novembre 1998), ou désignés par leurs gouvernements en application de l'article 24 du Règlement intérieur.

Président : M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie)

Vice-Présidents : M. Rasmus Rasmusson (Suède)  
M. Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)

Rapporteur : M. Shahidul Haque (Bangladesh)

4. Participaient également à la réunion M. Nelson Sabogal (Administrateur de programme/Expert scientifique) et M. Paul Silfvenius (Fonctionnaire d'administration), du Secrétariat de l'Ozone.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après distribué sous la cote UNEP/OzL.Pro.10/Bur.1/1.

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (le Caire, 23-24 novembre 1998).
4. Examen des documents de travail préparés pour la dix-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (Genève, du 15 au 18 juin 1999).
5. Avancement des préparatifs de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal prévue à Beijing, du 29 novembre au 3 décembre 1999.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la réunion.

III. SUITE DONNEE AUX DECISIONS DE LA DIXIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL  
(LE CAIRE, 23-24 NOVEMBRE 1998).

6. M. Nelson Sabogal (Administrateur de programme/Expert scientifique) du Secrétariat de l'Ozone a accueilli les membres du Bureau au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, et du Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'Ozone, M. K.M. Sarma.

7. Le représentant du Secrétariat a présenté la note distribuée sous la cote UNEP/OzL.Pro.10/Bur.1/2 qui résume succinctement les mesures prises par le Secrétariat pour l'application des décisions adoptées par la dixième Réunion des Parties.

8. Concernant la décision X/1, le représentant du Secrétariat a précisé que la Convention de Vienne comptait 169 Parties, le Protocole de Montréal 168, l'Amendement de Londres 127, l'Amendement de Copenhague 90 et l'Amendement de Montréal 14. Il a souligné que le Secrétariat avait demandé à toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier les amendements et également prié toutes les non-Parties au Protocole de Montréal de ratifier la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et ses amendements, aussi rapidement que possible.

9. Concernant la décision X/2, le représentant du Secrétariat a précisé qu'il avait été demandé par lettre à 89 Parties de communiquer leurs données pour la période 1996-1997. Il a ensuite dit que des lettres de rappel avaient également été envoyées aux Parties visées à l'article 5, leur demandant de présenter leurs données relatives aux substances inscrites aux annexes A et B, pour les années 1995, 1996 et 1997. Il a ensuite déclaré que les Parties visées à l'article 5 avaient répondu massivement à cette demande et que les informations contenues dans leurs réponses seraient analysées par le Comité d'application.

10. Passant à la décision X/3, il a déclaré que le Secrétariat avait déjà informé les pays qui avaient été retenus pour siéger au Comité d'application à partir de 1999 et leur avait demandé de donner des précisions sur leurs représentants.

11. Concernant la décision X/6, le représentant du Secrétariat a dit que le Secrétariat avait demandé à toutes les Parties bénéficiant de dérogations pour utilisations essentielles de présenter leurs formulaires pour les années précédentes. Il a déclaré que pour l'année en cours, les Parties ci-après - Communauté européenne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Japon et Pologne - avaient fait des demandes de dérogation pour utilisations essentielles.

12. A propos de la décision X/7, le représentant du Secrétariat a précisé qu'une copie de cette décision avait été communiquée au Groupe de l'évaluation technique et économique le 10 décembre 1998. Il a rappelé que les Parties avaient prié le Groupe de l'évaluation technique et économique de mettre à jour son évaluation des besoins futurs en halon à des fins critiques. Il a également précisé que le Secrétariat avait communiqué à toutes les Parties un document rédigé par le Groupe pour apporter des éclaircissements sur la gestion des halons.

13. Concernant la décision X/8, le représentant du Secrétariat a informé la réunion que cette décision avait été communiquée au Groupe de l'évaluation scientifique et au Groupe de l'évaluation technique et économique pour la réalisation de nouvelles analyses sur le bromure de n-propyle et l'identification des sources de halons 1202 et de leur disponibilité. Il a rappelé qu'en outre, en avril 1999, le Secrétariat avait demandé à tous les gouvernements par écrit de lui envoyer des informations sur les nouvelles substances appauvrissant la couche d'ozone.

14. Passant à la décision X/9, il a dit que cette décision avait été communiquée à toutes les Parties au Protocole de Montréal en février 1999. Il a ensuite rappelé que la liste des Parties qui ne fabriquent pas, pour le marché intérieur, de produits ni de matériel exigeant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et qui ne souhaitent pas en importer a été envoyée à toutes les Parties et il a précisé qu'elle est mise à jour régulièrement. Il a aussi souligné qu'à partir de la onzième Réunion des Parties une nouvelle version de cette liste serait publiée chaque année.

15. Concernant la décision X/10, le représentant du Secrétariat a déclaré que la procédure applicable en cas de non-respect fonctionnait extrêmement bien et que les Parties, à moins qu'elles n'en décident autrement, devraient en revoir le fonctionnement avant la fin de l'an 2003.

16. Concernant la décision X/11, il a souligné que le Secrétariat avait envoyé une copie de cette décision au Groupe de l'évaluation technique et économique afin qu'il prépare un rapport dans le cadre de ses travaux en cours. En outre, le Secrétariat avait envoyé une lettre aux Parties, leur demandant des précisions sur les quantités de bromure de méthyle qu'elles utilisaient pour la quarantaine et le traitement préalable aux expéditions, ainsi que sur la réglementation qu'elles avaient adoptée pour éliminer ces utilisations.

17. Passant à la décision X/12, le représentant du Secrétariat a informé les participants que le Secrétariat avait demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique d'étudier plus avant les problèmes posés par les émissions des substances qui appauvrissent la couche d'ozone lorsque celles-ci étaient utilisées comme produits intermédiaires, et de faire rapport sur ces travaux à la douzième Réunion des Parties.
18. A propos de la décision X/13, il a dit que le Secrétariat avait communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Groupe de l'évaluation technique et économique les consignes à suivre pour la réalisation de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2000-2002. Il a également précisé que l'Equipe spéciale sur la reconstitution du Fonds créée par le Groupe avait également envoyé un questionnaire à plusieurs Parties et particuliers. Le rapport de l'Equipe spéciale serait communiqué à toutes les Parties. Il a précisé que le Groupe de travail spécial sur la reconstitution du Fonds comprenait l'Allemagne, le Canada, la Chine, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Nigéria, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, le Venezuela et le Zimbabwe et qu'il était présidé par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée. Il a informé le Bureau que le Groupe s'est réuni le 14 juin 1999 à Genève.
19. Concernant la décision X/14, le représentant du Secrétariat a informé le Bureau que toutes les Parties avaient reçu une lettre demandant à celles qui n'avaient pas encore fait d'envoyer leurs informations pour qu'elles puissent être incluses dans les tableaux A et B de la décision X/14 avant la dix-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Il a précisé qu'une Partie (la France) avait envoyé des informations sur un procédé industriel à ajouter au tableau A et qu'une autre (la Communauté européenne) avait déclaré qu'elle n'avait pas d'information supplémentaire à communiquer. Il a précisé que le Secrétariat compilait actuellement toutes les informations reçues. Il a poursuivi en informant le Bureau de l'envoi, par le Secrétariat, d'une copie de la décision X/14 au Groupe de l'évaluation technique et économique ainsi qu'au Secrétariat du Fonds multilatéral, à l'intention du Comité exécutif Fonds. Il a enfin déclaré qu'un rapport sur ce sujet serait établi pour la Réunion des Parties prévue en 2001.
20. En ce qui concerne la décision X/15, le représentant du Secrétariat a déclaré que cette décision avait été transmise au Groupe de l'évaluation technique et économique pour analyse.

21. En ce qui concerne la décision X/16, il a précisé que cette décision avait été communiquée au Groupe de l'évaluation scientifique ainsi qu'à celui de l'évaluation technique et économique pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposaient. Il a dit que l'Equipe spéciale chargée des HFC/PFC créée par le Groupe de l'évaluation technique et économique avait tenu plusieurs réunions, successivement à Singapour (18-20 mars 1999) sur les aérosols et les mousses, aux Pays-Bas (12 et 13 avril 1999) sur les halons et les solvants, en Allemagne (3 et 4 juin 1999) sur le secteur de la réfrigération et à Genève (11 et 12 juin 1999) sur le secteur de la réfrigération et les halons.
22. Le représentant du Secrétariat a informé le Bureau que le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à sa quinzième réunion (San José (Costa Rica) - 15 au 18 avril 1999), avait étudié les relations existant entre ses travaux et ceux du Protocole de Montréal, répondant ainsi à la décision X/16 et à la décision de la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique relative aux relations entre les activités de protection de la couche d'ozone stratosphérique et de protection du système climatique mondial et les problèmes soulevés par les HFC et PFC. Un atelier avait eu lieu à Petten (Pays-Bas), du 26 au 28 mai 1999, avec le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.
23. Concernant la décision X/17, le représentant du Secrétariat a précisé que le Comité exécutif, à sa vingt-septième réunion, avait approuvé, en principe, qu'une somme de 150 millions de dollars soit utilisée pour financer l'arrêt de la production de CFC en Chine. Il a aussi dit qu'une proposition était à l'étude concernant le secteur de la production en Inde.
24. Concernant la décision X/18, le représentant du Secrétariat a annoncé qu'un groupe de discussion avait été créé sur Internet, auquel participaient des experts de sept Parties, de l'Organisation mondiale des douanes et du Secrétariat, pour débattre des questions relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et aux codes douaniers. Il avait été demandé à ce groupe de discussion d'examiner le projet de recommandation sur les codes douaniers applicables aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et aux mélanges de ces substances qu'avait adopté, à titre provisoire, le Comité chargé d'examiner le Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes à sa réunion en novembre 1998. Les projets de recommandation du Comité chargé d'examiner le Système harmonisé, ainsi que les observations faites à ce jour par les membres du Groupe de discussion peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : < <http://www.unep.org/ozone/odscustoms-codes> > .
25. A propos de la décision X/19, il a informé le Bureau de l'envoi de cette décision au Groupe de l'évaluation technique et économique pour observations.

26. Concernant les décisions X/20 et X/28, le représentant du Secrétariat a dit que le Secrétariat avait communiqué le contenu de ces décisions aux Parties concernées en leur demandant de procéder à l'actualisation et leurs informations relatives à l'application, en suivant leur calendrier respectif d'élimination, des mesures d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a précisé que le Comité d'application examinerait ces informations à sa vingt-deuxième réunion.

27. Concernant la décision X/30, le représentant du Secrétariat a déclaré que le Secrétariat, au nom du Trésorier avait fourni les relevés respectifs, mis à jour, des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, au Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et au Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. Il a également précisé, pour ce qui est des contributions au Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal et au Fonds d'affectation de la Convention de Vienne, que de nombreuses contributions pour les années précédentes avaient été reçues pendant l'année en cours. Au total, plus de 76,6 % du budget 1999 avait déjà été recueilli, ce qui était extrêmement satisfaisant.

28. Le représentant du Secrétariat, répondant à la question d'un des membres du Bureau relatif au projet de budget pour l'exercice 1999-2000 (UNEP/OzL.Pro.11/5), et plus particulièrement à l'augmentation manifeste très importante des salaires du personnel, a expliqué que ces chiffres résultaient de la nouvelle politique appliquée par le PNUE d'harmoniser la présentation des dépenses de personnel. Cependant, a-t-il poursuivi, il n'y a pas eu réellement d'augmentation importante des salaires du personnel. Un membre du Bureau a souhaité que le Secrétariat, à l'avenir, s'il était amené à changer ses méthodes d'établissement du budget et que, suite à cette modification, il semble que les dépenses aient énormément augmenté, veille à expliquer aux Parties la logique de ces changements pour éviter tout risque de malentendu.

29. A propos de la décision X/31, le représentant du Secrétariat a dit qu'un groupe informel sur le transfert des technologies s'était réuni pour examiner la question et qu'un rapport serait présenté à la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

30. Pour ce qui est de la décision X/32, il a déclaré qu'un rapport avait été établi sur la question et présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa dix-neuvième réunion sous la cote UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/6.

31. Concernant la décision X/33, le représentant du Secrétariat a informé le Bureau que le Secrétariat avait transmis les remerciements des Parties au Fonds pour l'environnement mondial.

32. Concernant la décision X/34, le représentant du Secrétariat a indiqué que la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone auraient lieu à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999. Il a également précisé que le Secrétariat, par souci d'économiser à la fois du temps et de l'argent, avait proposé que les réunions préparatoires se déroulent du 29 novembre au 1er décembre 1999 sous forme de volet technique des réunions principales. De cette façon, la durée des réunions serait réduite à cinq jours et il ne serait pas nécessaire d'établir un rapport distinct sur ces préparatifs puisque les débats de cette partie technique seraient intégrés dans les rapports des réunions principales. Il a également indiqué que le Secrétariat avait proposé que cet volet technique soit présidé par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, puisque les questions dont il traiterait s'inscriraient dans la suite des travaux de la sa dix-neuvième réunion du Groupe. Les projets de décision des deux réunions pourraient également être examinés au cours de ce volet technique.

33. Il a poursuivi en précisant que le Secrétariat avait également proposé que les 2 et 3 décembre soient consacrés à un débat ministériel qui aurait son propre ordre du jour sur lequel seraient inscrits les exposés des groupes et des organes d'exécution, les déclarations des Présidents du Comité exécutif et du Comité d'application, les déclarations des ministres, et enfin l'examen des rapports du Comité exécutif, du Comité d'application et du volet technique. Les Rapporteurs et Présidents élus des réunions du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne conduiraient en se consultant, les débats de cette réunion ministérielle.

34. Le Bureau a approuvé les dispositions proposées par le Secrétariat pour la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

**IV. EXAMEN DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PREPARES POUR LA  
DIX-NEUVIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL A  
COMPOSITION NON LIMITEE DES PARTIES AU PROTOCOLE  
DE MONTREAL (GENEVE - 15 AU 18 JUIN 1999)**

35. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention du Bureau sur les documents dont était saisi le Groupe de travail à composition non limitée à sa dix-neuvième réunion. La liste de ces documents figure à l'annexe II au présent rapport.



V. AVANCEMENT DES PREPARATIFS DE LA ONZIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL PREVUE A BEIJING DU 29 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 1999

36. Le représentant du Secrétariat a dit que les négociations avec le Gouvernement chinois en vue de la conclusion de l'Accord avec le Gouvernement hôte pour le déroulement de la onzième Réunion des Parties étaient en bonne voie. Il a précisé qu'une mission avait été envoyée à Beijing pour préparer le terrain et il espérait qu'on parviendrait bientôt à un accord définitif confirmant les dates et les dispositions prises pour la Réunion.

VI. QUESTIONS DIVERSES

37. Aucune autre question n'a été soulevée au cours de la réunion.

VII. CLOTURE DE LA REUNION

38. La clôture de la réunion a été prononcée le lundi 14 juin 1999 à 16 h 30.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

AFRIQUE DU SUD

M. Xolisa Mabhongo  
Premier Secrétaire  
Mission permanente de l'Afrique du Sud  
65, rue du Rhône  
1204 Genève  
Téléphone : (41-22) 849 5454  
Télécopieur : (41-22) 849 5432  
Adresse électronique : xolisa.mabhongo@ties.int.int

BANGLADESH

M. Shahidul Haque  
Conseiller  
Mission du Bangladesh  
Genève  
Suisse  
Téléphone : (41-22) 906 8020  
Télécopieur : (41-22) 738 4616

FEDERATION DE RUSSIE

M. Vassily N. Tselikov  
Directeur exécutif  
Centre pour la préparation et  
l'exécution des projets internationaux  
d'assistance technique  
13-2, rue Pereyaslavskaya, 129041  
Moscow  
Fédération de Russie  
Téléphone/Télécopieur : (70-95) 280-5788/ 971-0423  
Adresse électronique : vassily@odsgf.msk.ru

SUEDE

M. Rasmus Rasmusson  
Ambassadeur  
Ministère des affaires étrangères  
SE-103 33 Stockholm  
Suède  
Téléphone : (46-8) 405 5570  
Télécopieur : (46-8) 723 1176  
Adresse électronique : rasmus.rasmusson@foreign.ministry.se

PNUE/SECRETARIAT  
DE L'OZONE

M. Nelson Sabogal  
Administrateur de programme/Expert scientifique  
Secrétariat de l'Ozone  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Téléphone : (254-2) 623856  
Télécopieur : (254-2) 623601/623913  
Adresse électronique : Nelson.Sabogal@unep.org  
Adresse Internet : <http://www.unep.org/ozone>  
<http://www.unep.ch/ozone>

M. Paul Silfvenius  
Administrateur  
Secrétariat de l'Ozone  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Téléphone : (254-2) 623347  
Télécopieur : (254-2) 623601/623913  
Adresse électronique : Paul.Silfvenius@unep.org

Annexe II

Documentation présentée à la dix-neuvième réunion du Groupe de travail  
à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal

A. Documents de session

Ordre du jour provisoire : UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/1

Note du Secrétariat : Questions dont le Groupe de travail à composition non limitée est saisi à sa dix-neuvième Réunion : UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/2

Note du Secrétariat : Rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère de la planète :  
UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/2/Add.1

Synthèse des rapports d'évaluation scientifique et environnementale et des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 1998 : UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/3

Ajustements et amendements (proposition de la Communauté européenne) :  
UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/4

Note du Secrétariat sur les rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique :  
UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/5

Rapport du Trésorier sur la mise en place d'un système qui établirait un taux de change fixe pour la reconstitution du Fonds multilatéral : UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/6

Transition aux inhalateurs à doseur ne faisant pas appel aux CFC (projet de décision du Costa Rica) : UNEP/OzL.Pro/WG.1/19/CRP.1

Rapport du Bureau de la Quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne : UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/3

B. Documents d'information et autres documents connexes

Rapport sur l'information communiquée en application des articles 7 et 9 :  
UNEP/OzL.Pro/Imp/Com/22/3

C. Publications

WMO, UNEP, NOAA, NASA, EC, *Scientific Assessment of Ozone Depletion: 1998*, World Meteorological Organization, Global Ozone Research and Monitoring project-Report No. 44, United Nations Environment Programme (UNEP), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), European Commission (EC), (OMM, PNUE, NOAA, NASA, CE, *Evaluation scientifique 1998 de la*

*raréfaction de l'ozone*, Organisation météorologique mondiale, Projet de contrôle et de recherche mondiale sur l'ozone - rapport no. 44, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), Commission européenne (CE)), Vol. I, pp. 328, 1998 (résumé en français dans la Synthèse des rapports). (ISBN 92-807-1722-7).

WMO, UNEP, NOAA, NASA, EC, *Scientific Assessment of Ozone Depletion: 1998*, World Meteorological Organization, Global Ozone Research and Monitoring Project-Report no. 44, United Nations Environment Programme (UNEP), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), European Commission (EC), (OMM, PNUE, NOAA, NASA, CE, *Evaluation scientifique 1988 de la raréfaction de l'ozone*, Organisation météorologique mondiale, Projet de contrôle et de recherche mondiale sur l'ozone - rapport no. 44, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), Commission européenne (CE)), Vol. II, pp. 414, 1998. (ISBN 92-807-1722-7).

WMO, UNEP, NOAA, NASA, EC, *Scientific Assessment of Ozone Depletion: 1998*, World Meteorological Organization, Global Ozone Research and Monitoring Project-Report no. 44, United Nations Environment Programme (UNEP), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), European Commission (EC), (OMM, PNUE, NOAA, NASA, CE, *Evaluation scientifique 1988 de la raréfaction de l'ozone*, Organisation météorologique mondiale, projet de contrôle et de recherche mondiale sur l'ozone - rapport no. 44, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), National Aeronautics and Space Administration (NASA), Commission européenne (CE)), Vol. II, pp. 732, 1998. (ISBN 92-807-1722-7).

***UNEP, Environmental Effects of Ozone Depletion: 1998 Assessment***

(PNUE, Evaluation 1998 des effets sur l'environnement de la raréfaction de l'ozone), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 192, 1998 (résumé traduit dans la Synthèse des rapports). (ISBN 92-807-1724-3).

***UNEP, April Report of the 1998 Technology and Economic Assessment Panel***, (Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique - avril 1998), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 191, avril 1998. (ISBN 92-807-1704-9).

***UNEP, 1998 Report of the Technology and Economic Assessment Panel, 1998 Assessment*** (Rapport 1998 du Groupe de l'évaluation technique et économique), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 286, 1998 (Résumé traduit dans la Synthèse des rapports). (ISBN 92-807-1725-1).

*UNEP, 1998 Report of the Aerosols, Sterilants, Miscellaneous Uses and Carbon Tetrachloride Technical Options Committee, 1998 Assessment*, (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix techniques sur les aérosols, les stérilisants, les utilisations diverses et le tétrachlorure de carbone), Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1998. (ISBN 92-807-1726-X).

*UNEP, 1998 Report of the Economic Options Committee, 1998 Assessment* (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix économiques, 1998), Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1998. (ISBN 92-807-1727-8).

*UNEP, 1998 Report of the Flexible and Rigid Foams Technical Options Committee, 1998 Assessment* (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix techniques sur les mousses rigides et les mousses souples), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 59, 1998. (ISBN 92-807-1728-6).

*UNEP, 1998 Report of the Halon Fire Extinguishing Agents Technical Options Committee, 1998 Assessment* (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix techniques sur les halons utilisés comme produits extincteurs), Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1998. (ISBN 92-807-1729-4).

*UNEP, Report of the Methyl Bromide Technical Options Committee, 1998 Assessment of Alternatives to Methyl Bromide* (Rapport d'évaluation du Comité des choix techniques sur le bromure de méthyle et ses produits de remplacement), Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1998. (ISBN 92-807-1730-8).

*UNEP, 1998 Report of the Refrigeration, Air Conditioning and Heat Pumps Technical Options Committee, 1998 Assessment* (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix techniques sur la réfrigération, la climatisation et les pompes à chaleur), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 285, 1998 (ISBN 92-807-1731-6).

*UNEP, 1998 Report of the Solvents, Coating and Adhesives Technical Options Committee, 1998 Assessment* (Rapport d'évaluation 1998 du Comité des choix techniques sur les solvants, les revêtements et les adhésifs), Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1998. (ISBN 92-807-1732-4).

*UNEP, Synthesis of the Reports of the Scientific, Environmental Effects, and Technology and Economic Assessment Panels of the Montreal Protocol* (Synthèse des rapports sur les effets scientifiques et environnementaux et des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole de Montréal - Evaluations faites sur une décennie à l'intention des décideurs pour la protection de la couche d'ozone : 1988-1999), pp. 161, 1999. (ISBN 92-807-1733-2).

*UNEP, April 1999 Report of the Technology and Economic Assessment Panel Vol. 1 :* Assessment of the Funding Requirement for the Replenishment of the Multilateral Fund for the Period 2000-2002 (Evaluation des fonds nécessaires pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2000-2002) (Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, avril 1999), Programme des Nations Unies pour l'environnement, pp. 102, 1999 (ISBN 92-807-1770-7).

*UNEP, April 1999 Report of the Technology and Economic Assessment Panel Vol 2 :* Essential Use Exemptions, Q&Ps Applications for Methyl Bromide, Progress and Development in the control of Substances and other Reporting Issues, pp. 227, 1999 (Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique - avril 1999), Programme des Nations Unies pour l'environnement, (Dérogations pour utilisations essentielles, utilisation du bromure de méthyle pour quarantaine et traitement préalable à l'expédition, progrès réalisés dans la réglementation des substances et autres questions). (ISBN 92-807-1770-7).

*UNEP, WMO, Summary for Policymakers. Aviation and the Global Atmosphere* (Rapport PNUE/OMM sur l'aviation et l'atmosphère de la planète; résumé à l'intention des décideurs) Rapport des groupes de travail I et III du GIEC réalisé en collaboration avec le Groupe de l'évaluation scientifique du Protocole de Montréal. Publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pp. 12, 1999 (ISBN 92-9169-111-9).

—

